

**2AIE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 2.500 euros**  
**Siège social : 12, rue de la Pompe**  
**75016 Paris**  
**509 367 355 RCS Paris**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2026**

Le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 12, rue de la Pompe 75016 Paris sur convocation de la Gérance.

**Sont présents :**

Monsieur Amalric PONCET, propriétaire de mille cent quarante-neuf parts, ci 1.149 parts ;

Monsieur Vahé DER MINASSIAN HADJI ABADI, propriétaire d'une part, ci 1 part ;

Madame Isaure DE VILLIERS DE LA NOUE, propriétaire de mille cent cinquante parts, ci 1.150 parts ;

Monsieur Alexis PONCET, propriétaire de cent parts, ci 100 parts ;

Madame Eléonore PONCET, propriétaire de cent parts, ci 100 parts.

Total des parts présentes ou représentées : deux mille cinq cents parts sur les deux mille cinq cents parts composant le capital social.

Madame Isaure DE VILLIERS DE LA NOUE préside la séance en sa qualité de Gérante associée.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Co-Gérant ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-Gérant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

Monsieur Amalric PONCET, demeurant 12, rue de la Pompe 75016 Paris, pour une durée indéterminée.

Monsieur Amalric PONCET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Amalric PONCET est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Amalric PONCET représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Amalric PONCET a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.***

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

La Gérance

Les associés